



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

TARIF EAU

Vu la délibération n° CS 14 12 25, adoptée le 9 décembre 2025 et reçue en Préfecture le 10 décembre 2025

A compter du 1^{ER} juillet 2026 :

Communes	
Secteur Auch Nord : AUGNAX, CRASTES, CASTIN, DURAN, LEBOULIN, CASTILLON-MASSAS, LAVARDENS, MONTEGUT, MONTAUT-LES-CRENAUX, MÉRENS, MIREPOIX, NOUGAROLET, PREIGNAN, PEYRUSSE-MASSAS, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINTE-CHRISTIE, SAINT-LARY, TOURRENQUETS	Secteur Valence/Baïse : BEAUCAIRE, BEZOLLES, JUSTIAN, LAGARDERE, LARROQUE SAINT-SERNIN, MANSENCÔME, MOUREDE, ROQUES, ROZES, SAINT-PAUL DE BAÏSE, VALENCE-sur-BAÏSE, AYGUETINTE, BONAS Commune de CASTERA-VERDUZAN

1. Distribution eau :

Part fixe : 113 €HT/abonné/an

Part proportionnelle : 1.63 €HT/m3 d'eau facturé

Redevance pour restitution d'eau brute (RIVES&EAUX) : 0.19HT €/m3 d'eau facturé

2. Organismes publics :

Consommation eau potable (Agence de l'eau Adour Garonne) : 0.32€HT/m3 d'eau facturé

Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau Adour Garonne) 0.09€HT/m3 d'eau facturé

Prélèvement sur les ressources en eau (Agence de l'eau Adour Garonne) 0.11€HT/m3 d'eau facturé